

# Lampes basse consommation

Ces lampes consomment 5 fois moins d'énergie et durent 8 fois plus longtemps que les ampoules à incandescence.  
Où les installer ? Dans des pièces qui sont éclairées longtemps.

## Comment les éliminer ?

**Rapportons nos lampes basse consommation entières auprès des distributeurs ou bien en déchèterie.**



## DES DANGERS POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

- Un tube fluorescent (néon)  
= 20 à 30 mg de mercure
- Une lampe fluorescente compacte  
= 1 à 25 mg de mercure

Jetées dans la poubelle classique, les lampes basse consommation ont de grandes chances d'être cassées, libérant ainsi du mercure gazeux dans l'atmosphère.

Mais ces lampes peuvent aussi contaminer les eaux et les sols : un tube fluorescent pollue 20 000 litres d'eau potable à un niveau qui dépasse les normes de potabilité !

Le mercure est ensuite absorbé par des organismes vivants et s'accumule tout au long de la chaîne alimentaire pour atteindre l'Homme. Il provoque alors des lésions irréversibles aux reins et au système nerveux.



BASSE CONSOMMATION = HAUTES ÉCONOMIES

## COMMENT LES UTILISER AU MIEUX ?

- **Attention de ne pas casser ces ampoules.**
- En changeant d'ampoule, plaçons l'ancienne dans l'emballage de la nouvelle.

### Pour économiser de l'électricité :

- Privilégions les apports de l'éclairage naturel.
- Éteignons les lumières lorsque nous quittons une pièce.
- Lors de l'achat, comparons les ampoules entre elles grâce à l'étiquette énergie.

### Pour un meilleur confort visuel :

- Dépoussiérons régulièrement ampoules et abat-jour.
- **Adaptons la puissance** de nos lampes à nos besoins : 20W pour lire, 5W pour regarder la télévision.

## RÉGLEMENTATION

Les distributeurs sont à présent dans l'obligation de **prendre gratuitement** les lampes basse consommation usagées si vous achetez un nouvel équipement. Puis, les fabricants gèrent la collecte et le traitement de ces lampes.

## ÉLIMINATION

Après les avoir rapportées en déchèterie ou auprès d'un distributeur, ces lampes seront broyées ou découpées. Ce traitement permet de séparer différents matériaux :

- le verre qui resservira à la fabrication de lampes,
- les métaux qui seront revendus,
- des poudres démercurisées qui seront enfouies,
- du mercure qui sera revendu.

Si vous cassez une ampoule contenant du mercure, inutile de la trier, vous pouvez la jeter directement à la poubelle.

en partenariat avec :

A D E M E



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



L'Acteur de votre quotidien

